



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 90318

Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du logement et de l'urbanisme sur la situation de l'immobilier locatif dans Paris et les départements de la petite couronne. La pénurie de logements dans ces départements entraîne une hausse excessive des prix des loyers. Les micro-logements - atteignant souvent à peine les 15 ou 20 m² - sont loués à prix d'or. Les premières victimes sont les étudiants qui, devant faire face tout à la fois à la nécessité de se rapprocher de leur lieu d'enseignement et au manque de logements universitaires, sont contraints de consacrer une grande part de leur budget à leur logement. Le prix du mètre carré locatif à Paris serait ainsi de 24,90 euros pour les studios et grimperait jusqu'à 40 ou 50 euros pour les chambres de bonnes reconverties. Face à ce constat, elle souhaite connaître les mesures envisagées par le Gouvernement afin de mettre un terme aux spéculations des bailleurs.

Texte de la réponse

Dans certaines grandes villes, notamment à Paris et dans les agglomérations de la petite couronne, les logements qualifiés de micrologements sont souvent une alternative intéressante pour répondre au problème du logement des jeunes, et en particulier de celui des étudiants. Face à un certain nombre de situations qui, sauf lorsqu'elles sont justifiées par le caractère exceptionnel du logement, peuvent être considérées comme excessives au regard des prix habituellement pratiqués, le Gouvernement souhaite mettre un terme à certains abus. C'est ainsi que le secrétariat d'État chargé du logement, avant d'étudier la faisabilité d'éventuelles modifications réglementaires, a initié une concertation avec les principales organisations de gestionnaires et de bailleurs privés avec, comme objectif, celui d'aboutir à l'établissement d'une charte de bonne conduite et à une sensibilisation de l'ensemble des professionnels. Il a par ailleurs demandé à la présidente de la Commission nationale de concertation de réfléchir à l'élaboration de paramètres visant à obtenir une meilleure connaissance des prix pratiqués dans le cadre des locations de micrologements.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90318

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Logement et urbanisme

Ministère attributaire : Logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11092

Réponse publiée le : 28 décembre 2010, page 14038